



DECISION 2018052813

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU** le contrat à durée indéterminée du 16 décembre 2014 recrutant Monsieur Jean-François Bosle, sur le poste de sous-directeur de la performance et des finances, au Centre national des œuvres universitaires et scolaires, en tant qu'agent contractuel de la fonction publique de catégorie A ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur Jean-François Bosle, sous-directeur de la performance et des finances, est autorisé, pour sa sous-direction, à :

- Signer la correspondance générale et les documents ;
- Signer les ordres de mission et convocations ;
- Attester les états de frais de déplacement.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente du Cnous et de la directrice générale déléguée, Monsieur Jean-François Bosle, sous-directeur de la performance et des finances, est autorisé, à :

- A signer et émettre les bons de commande et actes d'ordonnancement ;
- A certifier le service fait.

Signature de l'intéressé

Fait à Vanves, le

280518

La présidente du Cnous

Dominique MARCHAND